

Le discours rapporté dans les actes notariés de la *Langobardia minor* (IX^e siècle)

Paolo GRECO
(Université de Naples « Federico II »)
pagreco@unina.it

1. INTRODUCTION ET CARACTÉRISTIQUES DU CORPUS¹

1.1. Cadre théorique et objectifs principaux

Dans cette contribution, nous proposons une description des caractéristiques de l'utilisation du discours rapporté dans 105 actes notariés produits dans la *Langobardia minor* au IX^e siècle². En particulier, après une présentation générale des textes du corpus, nous montrerons, par le biais d'une analyse de type pragmatique, sémantique et syntaxique, les différences entre les contextes dans lesquels le locuteur prend en charge la vérité du contenu propositionnel du discours rapporté et les contextes où cette prise en charge est absente.

D'un point de vue plus général, en ce qui concerne l'approche méthodologique de la question de la transition du latin aux langues romanes, notre analyse se fonde sur l'idée que la langue des documents de notre corpus doit être étudiée en soi, sans y projeter des catégories valables pour le latin classique et post-classique, et en même temps, sans essayer d'appliquer à ces textes des modèles d'interprétation valables pour les variétés romanes du Moyen Âge³.

Cette contribution a donc trois objectifs principaux, qui relèvent de trois niveaux différents :

¹ Je remercie Amélie Hanus pour la révision linguistique du texte.

² Il s'agit de tous les documents originaux conservés dans l'archive de la Badia della Santissima Trinità de Cava de' Tirreni : 102 chartes ont été publiées dans les *Chartae Latinae Antiquiores* (volumes 50, 51 et 52) ; 3 ont été publiées plus récemment par Maria Galante dans la revue *Rassegna Storica Salernitana* (GALANTE 2001).

³ Il s'agit d'un cadre théorique et méthodologique adopté par toutes les études qui ont été récemment menées sur la langue des documents notariés de la Campanie à l'Université « Federico II » de Naples. Voir par exemple SORNICOLA (2007, 2008, 2011, 2012a, 2012b, 2013a et 2013b), D'ARGENIO (2013), FERRARI (2013), VALENTE (2013) et GRECO (2012a, 2012b et 2013a). Ces études ont montré en particulier la difficulté d'interpréter la langue de ces documents à travers des catégories théoriques et méthodologiques liées à des notions comme le vulgarisme, le bilinguisme ou la diglossie.

a) Le niveau descriptif : offrir une description aussi détaillée que possible de l'utilisation des stratégies visant à encoder le discours rapporté dans un corpus de textes produits dans un laps de temps précis (99 ans, le plus ancien datant de septembre 801, le plus récent remontant au mois d'août 899) par des notaires opérant dans une zone très limitée, centrée sur Salerne et ses environs. Il s'agit de documents originaux.

b) Le niveau de la théorie du discours rapporté : s'agissant de textes juridiques, les questions concernant l'encodage du discours rapporté et, plus généralement, l'encodage de la source de l'information revêtent une grande importance. Comme on le verra dans la section 2.1, certaines stratégies adoptées par certains notaires semblent avoir la fonction de souligner leur position épistémique par rapport au contenu propositionnel des phrases qu'ils rapportent ; en outre, comme on le verra dans la section 1.2., les caractéristiques mêmes de la majeure partie des textes de notre corpus favorisent des chevauchements tout à fait particuliers entre la voix du locuteur originel et celle du locuteur-rapporteur.

c) Le niveau de la théorie de la transition du latin aux langues romanes : les caractéristiques de l'encodage du discours rapporté dans nos textes nous amènent à souligner encore une fois l'importance de l'analyse des textes produits à l'époque où le passage à l'écrit des variétés romanes a eu lieu. Ces textes montrent clairement que le processus de transition n'a pas du tout été linéaire et que, selon toute probabilité, pendant une période assez longue et au moins à certains niveaux socioculturels, la distinction entre latin et roman doit être interprétée comme un continuum de variétés en connexion fluide les unes avec les autres et ne s'excluant pas mutuellement.

Enfin, une considération méthodologique : on considère généralement que les analyses linguistiques des *chartae* doivent se concentrer surtout sur les "parti libere" des documents (qui, par leur nature même, sont censées offrir des échantillons d'une langue plus ouverte à la culture matérielle et donc à des registres moins formels, voire plus bas) ; cependant, dans ce travail comme dans d'autres⁴, une analyse détaillée des "parti di formulario"⁵ s'est avérée tout aussi utile pour décrire la langue de ces documents, les différents niveaux de langue attestés, ainsi que les différences entre les habitudes linguistiques des notaires⁶. Si les "parti libere" restent fondamentales, notamment pour l'étude du lexique de la culture matérielle, l'analyse des micro-variations linguistiques dans les "parti di formulario" se révèle cruciale pour l'analyse de phénomènes morphologiques et syntaxiques.

⁴ Voir par exemple GRECO (2012b et 2013a).

⁵ Sur la différence entre les "parti di formulario" et les "parti libere" voir SABATINI (1965 et 1968).

⁶ Il s'agit de résultats dans la lignée de ce qui a été observé dans les études signalées en note 2.

Cette considération relève d'un niveau peut-être plus spécifique, mais qui, à notre avis, est significatif pour l'analyse linguistique des documents notariés du Moyen Âge central.

1.2. Caractéristiques du corpus et typologies documentaires analysées

1.2.1. Les *chartulae*

Notre corpus comprend, comme souligné en 1.1., tous les actes notariés originaux du IX^e siècle conservés dans les archives de la Badia della Santissima Trinità de Cava de' Tirreni (près de Salerne, en Italie du Sud), soit 105 documents produits entre l'an 801 et l'an 899 surtout à Salerne et dans d'autres villages à proximité.

La plupart de ces documents ont été rédigés selon le modèle de la *chartula* (88 documents, dont environ 70% traitent de ventes); un autre type qui apparaît souvent est le *memoratorium* (9 chartes). Seule une dizaine de textes ne relève donc pas de ces deux typologies documentaires : il s'agit notamment des *notitiae iudicati* et des *praecepta concessionis* du prince⁷. Dans l'ensemble, la plus grande partie des actes concerne des petites transactions, liées surtout à la vente (et parfois à la donation ou à l'échange) de terrains. Il s'agit de documents où les "parti di formulario" représentent la quasi-totalité du texte, tandis que peu de place est réservée aux "parti libere", ces dernières étant généralement limitées à une description (souvent très rapide) des limites et des caractéristiques des terrains vendus⁸.

Nos documents sont donc tous caractérisés par une structure assez rigide. Comme le souligne Francesco Magistrale, la *chartula*

è sempre impostata a nome dell'autore dell'azione giuridica che, in prima persona e in forma soggettiva, descrive l'antefatto, dispone *per cartulam* di vendere, di donare o di concedere al destinatario beni di diversa natura, afferma di aver ricevuto la controprestazione reale o simbolica, enuncia clausole di cautela con puntuali sanzioni, e, infine, riferisce la richiesta avanzata al rogatario circa la stesura del documento (Magistrale 1991 : 267).

La première information fournie par Magistrale est particulièrement importante pour nous : une *chartula* est toujours écrite à la première personne et le sujet énonciateur est toujours l'auteur de l'action juridique. Cela signifie que la voix du notaire qui rédige effectivement l'acte « disparaît » dans le texte derrière la voix de l'auteur de l'action juridique (dans une *chartula*, en principe, c'est le vendeur). Cette situation, en plus des caractéristiques de la structure des *chartulae*, rend les discours rapportés proprement dits très rares dans cette

⁷ Sur les différentes caractéristiques de la structure des *chartulae* et des *memoratoria*, voir MAGISTRALE (1991) et GALANTE (2012) ; ce dernier fournit aussi des informations à propos de la structure et des caractéristiques linguistiques des *notitiae iudicati*.

⁸ Voir à ce sujet D'ARGENIO, FERRARI, GRECO & VALENTE (2013).

typologie documentaire. Les *chartulae* se présentent comme une transcription fidèle des mots de l'auteur de l'action juridique, comme si le notaire, qui n'intervient d'ailleurs jamais à la première personne et dont le nom apparaît seulement dans la *rogatio* (une formule du type *et te X notarium scribere rogavit*) se bornait à transcrire les mots du vendeur. Ces textes se fondent tous sur cette convention. Après l'*invocatio* (*In nomine Domini*) et les informations sur la date de l'acte, une *chartula* débute normalement avec une formule du type :

(1) *ego Senato filius quondam Ragimperti qui sum habitator in Noceria bindedit tibi Benenati filio Biati terra mea cum arbustu bitatu quem abeo in loco ad Puteum regente, proprio Agella bocatur, habentes finis* (ChLA, LII, 8, 3-6).

Ces indications sont suivies normalement par une partie libre, dans laquelle les limites du terrain vendu sont indiquées.

Une exception dans ce contexte est fournie par les ventes pour lesquelles le vendeur est une femme. Le droit des Lombards⁹ prévoyait que, si une femme voulait vendre un bien, un interrogatoire devait être conduit par un juge afin de vérifier l'effective volonté de la femme, et de s'assurer que la décision n'était pas prise suite à des violences. Dans les *chartulae venditionis* cet interrogatoire est toujours rapporté par la femme qui vend (18 documents). Ces déclarations suivent toutes le même modèle de façon assez fidèle. Néanmoins, certaines micro-variations, notamment dans les prédicats introducteurs du discours rapporté, offrent des variations qui nous semblent très intéressantes. La femme est normalement *inquisita* ou *interrogata* ou *inquisita bel interrogata* par l'autorité judiciaire *ne, ut ne* ou parfois *nec* elle ait subi une violence de la part du mari ou d'un autre homme :

(2) *interrogata bel inq[uisi]ta sum diligenter da Maione bicedomino filio Probatu ut ne aliquas biolentja patere da predictu biro meo aut a quabis homines* (ChLA, L, 26, 2-4).

Ensuite, la femme déclare qu'elle n'a pas été obligée à vendre. Les verbes utilisés sont *declaro, manifesto, profiteor* et *diffamo* :

(3) *interrogata sum diligenter ne alicod biolentjam da suprascripto vir meum paterem, ecce in eius presentjam declarata sum cod nullam biolentjam da suprascripto vir meum vel a quacumque homine pateor* (ChLA, L, 22, 4).

(4) *tunc in eius presentjia manif[esta] sum quia nullam violentjia pateos a nullos quempius homines* (ChLA, LII, 18, 8).

⁹ Voir les chapitres 22 et 29 des Lois de Liutprand (MGH, *Leges*, IV, pages 117, 118 et 121).

(5) *Quibus ego professa sum ut non nisi spontanea mea esset voluntatem* (ChLA, LI, 26, 5).

(6) *ecce in eius presentia me diffamabit quia nullam violentiam sum patibolam a quibus hominem* (ChLA, LII, 22, 10).

Comme on peut le voir, le contexte est toujours le même et, dans tous les exemples, il s'agit d'un discours rapporté par la personne qui avait originellement produit l'énoncé. En d'autres termes, le locuteur originel et le locuteur-rapporteur coïncident (dans la fiction de l'acte, car, évidemment, l'acte est rédigé par un notaire qui, comme toujours, se cache derrière la voix de l'auteur de l'action juridique).

1.2.2. Les memoratoria

Le cas des *memoratoria* est un peu différent. Dans ce type de texte, le notaire se cache aussi derrière la voix d'un des participants¹⁰. Cependant, alors que dans la *chartula*

il testo si apre a nome dell'autore del negozio giuridico e procede in prima persona nella esposizione di eventuali precedenti narrativi e nella definizione del dispositivo, nel *memoratorium* il nucleo centrale, costituito dal ricordo del rilascio della garanzia formale della *guadia*, è inserito in un discorso indiretto fatto a nome del destinatario dell'azione che riferisce di un atto già compiuto «*memoratorium factum a me...eo quod...guadium mihi dedit et mediatorem posuit...*» (Galante 2012 : 77).

Donc, dans un certain sens, chaque *memoratorium* est un discours rapporté en soi. Il s'agit en effet toujours d'un texte dans lequel quelqu'un décrit l'accord passé entre lui et quelqu'un d'autre, afin qu'il en reste une trace. Un *memoratorium* ne concerne donc pas une typologie spécifique de contrat. Par exemple, dans le passage qui suit, le *memoratorium* sert à mettre par écrit l'intention de deux personnes de se marier :

(7) *Memoratorium factum a me Ioanne notario filio Martini deo cot (sic !)*¹¹ *ante presentiam Trasenandi gastaldi et iudice benit mulier nomine Orsa filia Ursi et uxore fuet Vualperti filii Leopardi et manifestabit se dicendo ut bonam esset sua voluntate sibi accipere virum me qui supra Ioanne* (ChLA, LII, 17, 2-6).

¹⁰ Dans le *memoratoria*, pourtant, aucune formule de *rogatio* n'est prévue : soit le notaire se cache complètement derrière la voix d'un des participants à l'action juridique (et donc on ne connaît même pas son nom), soit il intervient à la fin de l'acte à la première personne.

¹¹ La formule normale est *de eo quod*.

Dans les *memoratoria*, il peut être utile de rapporter un discours (comme on peut le voir dans l'exemple présenté en (7)) ; toutefois, la présence d'un discours indirect dans le récit du *memoratorium* est rare.

1.2.3. Les *notitiae iudicati*

Les *notitiae iudicati* sont très différentes des *chartulae* et des *memoratoria*, ce sont des

documenti giudiziari che registrano le varie fasi dell'iter processuale, dalla comparsa delle parti dinanzi all'autorità responsabile del tribunale giudicante fino alla emanazione della sentenza definitiva che era di solito preceduta da un più o meno ampio e articolato dibattito (Galante 2012 : 78)¹².

Il s'agit donc d'un type de textes où un notaire (mais le plus ancien n'a peut-être pas été écrit par un notaire) enregistre les actes d'une sentence. Le document est écrit au nom de l'autorité judiciaire, qui décrit la question, examine les documents et interroge les participants et les témoins. Ces dépositions, justement, ont une grande importance. En outre, elles sont insérées presque toujours dans le texte sous forme de discours indirect (dans notre corpus, on dénombre 2 discours directs, contre 9 discours indirects). Bien qu'il ne s'agisse que de 4 textes, la plupart des discours rapportés proprement dits, à savoir ceux où le locuteur originel et le locuteur-rapporteur sont clairement distincts, se trouve dans les *notitiae iudicati* :

(8) *Quo auditum, diximus ipsius Ermenandi ut de talia responderent; qui ipse dixit ut beritas esset quod ipsa Cariperga uxor habeas et filia fuisset ipsius Cariperti de Eboli* (ChLA, LI, 28, 13).

(9) *primis ipse Angelo abbas cum ipso adboatore suo dixerunt ut iam ante hos tempus dedisset ipse Ermepertus qui pater fuerat ipsius Ercensende* (ChLA, LII, 28, 9).

(10) *ille dixit ut non tanta abere rebus aut substantja unde se ab ac culpa liberare possat* (ChLA, LII, 29, 23).

Ces 9 discours indirects sont introduits en 8 occasions par le verbe *dico* et une seule fois par un autre prédicat, *manifesto*¹³. Cette donnée nous semble particulièrement intéressante si l'on considère que *dico* n'introduit quasiment

¹² Voir aussi NICOLAJ (2007 : 215-221).

¹³ Il s'agit du passage suivant : *ipsa Ercensenda pariter cum ipso Radoaldo vir et tutore suo manifestaberunt ut berum esset qua ipse Ermepertus pater eiusdem Ercensende omnibus rebus substantjis ipsius Ursi in manum dedisset ipsius Angeli abbati pro anima ipsius Ursi* (ChLA, LII, 28, 19).

jamais de propositions où un locuteur reprend un discours élaboré par lui-même. Une analyse des contextes d'occurrence de *dico* dans l'ensemble de notre corpus montre en effet une sorte de spécialisation de ce prédicat au sens habituellement si général : *dico* apparaît

1. avec valeur impérative (voir par exemple la première attestation de *dico* en (8)) ;
2. dans des constructions comme *ut supra dixi* et similia ;
3. dans les formules *fenito me dico abere totum pretjum* et *nichil restetit nec dicimus remaneret sortjonem* ;
4. comme introducteur de discours indirect, mais une seule fois dans un contexte où le locuteur-rapporteur coïncide avec le locuteur originel (voir exemple (11)). Par contre, dans tous les autres cas, *dico* introduit des discours indirects où le locuteur-rapporteur ne coïncide pas avec le locuteur originel. Par ailleurs, les discours rapportés dans lesquels le locuteur-rapporteur et le locuteur originel ne coïncident pas sont rarement introduits par d'autres prédicats (il y a deux exemples avec *manifesto* où il est possible, mais pas indispensable, de donner une telle interprétation¹⁴).

2. ANALYSE

2.1. L'alternance des compléments : syntaxe et pragmatique (la prise en charge énonciative)

Les exemples proposés de (3) à (10) montrent clairement une caractéristique fondamentale du fonctionnement de la subordination complétive dans les textes latins du Moyen Âge, à savoir la possibilité de construire des subordonnées à verbe fini introduites par différents compléments (surtout *quod*, *quia* et *ut*). Cet aspect différencie fortement les textes de la « latinité tardive » des textes latins produits à l'époque classique ou post-classique.

Alors qu'à l'époque classique et post-classique, la seule construction possible après les *verba dicendi et sentiendi* était la structure infinitive connue comme *Accusativus cum Infinitivo*, à partir au moins du II^e siècle après J.-C., des subordonnées à verbe fini introduites par *quod* ou *quia* apparaissent en concurrence avec l'*Accusativus cum Infinitivo*¹⁵.

¹⁴ Voir le passage présenté dans la note 13, et le texte qui suit : *ecce modo nobis ipsa terra tradidit sicut de ante os anno nostra fuit, et manifestabit ipse suprascriptus Vualdipertus ut da modo de ipsa terra per nullis modi nec per nullo ingenio nobiscum exinde non tendere au casare de ipsa suprascripta terra* (ChLA L, 32, 18).

¹⁵ Des attestations sporadiques des subordonnées à verbe fini introduites par *quod* ou *quia* dépendants de *verba dicendi et sentiendi* sont en effet présentes aussi dans les siècles précédents, mais c'est seulement à partir du II^e siècle après J.-C. qu'une diffusion massive de

Dans les textes de notre corpus, on retrouve, en plus de *quod* et *quia*, une grande quantité de *ut* dépendant de *verba dicendi*. Or, ce type de *ut* dépendant d'un *verbum dicendi* ou *sentiendi* sans valeur impérative (le seul *ut* acceptable, même en période classique, serait le premier *ut* de l'exemple (7)) apparaît avec une relative fréquence dans certains textes latins du Moyen Âge, et notamment dans un texte du X^e siècle écrit à Salerne, le *Chronicon Salernitanum*¹⁶.

Néanmoins, la grande quantité de *ut* dans les exemples proposés reste remarquable, et cette abondance est confirmée par l'analyse de tous les discours rapportés de notre corpus (où, il est important de le souligner, l'emploi de l'*Accusativus cum Infinitivo* est très rare, probablement à cause de la maîtrise assez fragile, par nos notaires, de niveaux de langue plus sophistiqués). Face à plus de 20 *ut* utilisés comme introducteurs d'un discours rapporté, on retrouve une dizaine de *quod* et une dizaine de *quia*. Ce rapport devient encore plus frappant si l'on prend en compte seulement les discours indirects proprement dits, à savoir ceux où le locuteur-rapporteur et le locuteur originel ne sont pas la même personne. Dans ces contextes, on retrouve une quinzaine de *ut* (donc environ 3/4 des 20 au total), et seulement un *quia* et un *quod* (présentés dans les exemples (11) et (12)) :

(11) *at ipse manifestus est dicens quod ipse Iohannes filius fuisset ipsius Rapperti* (ChLA, LI, 16, 18).

(12) *condonabet nobis Merola monasticha femina, una cum Marino filio suo qui fuet filius Aoderissi, ipsam sacramentam cod nos queset, dicenda qua nos aberemus terre eius celate* (ChLA, L, 12, 6-7).

Il est donc évident que le complémenteur sélectionné lorsqu'il faut rapporter un discours fait par quelqu'un d'autre est normalement *ut*.

Ce résultat s'inscrit dans la lignée d'autres, plus généraux, qui concernent l'alternance des complémenteurs dans nos documents ainsi que dans au moins

ce type de complétives est attestée, et que la concurrence avec l'*Accusativus cum Infinitivo* devient stable (voir à ce sujet CUZZOLIN 1994 et GRECO 2012a : 39-50).

¹⁶ Voir à ce sujet GRECO 2012a, 2013b et 2014. Cette diffusion de *ut* dépendant des *verba dicendi et sentiendi* dans les textes latins du Moyen Âge s'avère particulièrement intéressante aussi dans la perspective de l'évolution romane. *Vt* a en fait pratiquement disparu dans la Romania (à la différence, par exemple, de *quia*, qui peut compter sur un continueur, *ca*, qui est bien vivant dans les dialectes de l'Italie centro-méridionale). La diffusion et les différentes fonctions attribuées à *ut* dans des textes comme certaines hagiographies mérovingiennes, et surtout dans le *Chronicon Salernitanum* et les documents de notre corpus témoignent à notre avis d'une vitalité de certaines structures parallèles au développement des variétés romanes sous-jacentes. Les rapports entre des registres de langue qu'on qualifierait aujourd'hui de latins et des registres qu'on considérerait déjà comme romans étaient pendant le haut Moyen Âge fluides, et dans nos textes (comme dans beaucoup d'autres documents de cette période) des formes et des structures qui n'ont abouti à aucun continueur roman sont présentes conjointement avec des formes et des structures que l'on retrouve dans les langues romanes.

un texte littéraire provenant de la même région et écrit probablement au X^e siècle, le *Chronicon Salernitanum* : dans ces textes, l'alternance de *quod*, *quia* et *ut* semble être influencée par des questions pragmatiques telles que la factualité des informations véhiculées et/ou le degré de l'engagement du locuteur par rapport à la vérité des informations rapportées. Un engagement fort du locuteur favorise le choix de *quia*, alors qu'une neutralité majeure entraîne *ut*. *Quod* semble avoir une distribution plus vaste de ce point de vue¹⁷ :

(13) *Dixi, quia ipse Sico est tyrannus* (Chr. Sal., 44, 46, 32).

(14) *Referunt multis, quod properante rex Karolus Campanie finibus, statim, ut diximus, ipse Arichis obviam ei presules misit cum ipsum Romuald, qui fastigium cum patre principatus optinebat* (Chr. Sal., 22, 27, 3).

(15) *Et ferunt alii, ut lumine eum privasset* (Chr. Sal., 9, 11, 23).

Les exemples (13)-(15) montrent, d'une part, clairement la relation entre l'engagement du locuteur et le choix de *quia* et, d'autre part, le rapport entre la non-prise en charge et la sélection de *ut*.

L'importance des phénomènes liés à l'engagement du locuteur dans le processus de sélection des compléments est attestée aussi par les données relatives à d'autres textes tardifs produits à d'autres époques et dans d'autres régions¹⁸ :

(16) *Verum enim dico tibi, quia, etiam si regi epulum cupias praeparare, fercula regalia componere possum* (Greg. Tur., Hist., III, 15, 113, 10).

(17) *Dicunt alii, quod ad ipsam ripam, factum modico per mare circuitum, unde ingressae fuerant, sint reversi* (Greg. Tur., Hist., I, 10, 12, 14).

(18) *Ab incolis ferebatur, quod fuisset ante sanctum altare sepultus* (GC, 83, 351, 19).

(19) *Vere dicam tibi, quia non effugies iudicium Dei* (GM, 77, 90, 11)¹⁹.

Pour revenir à notre *corpus*, conformément à ce qu'on vient de montrer, *quia* est le complément privilégié quand on veut rapporter ses propres mots,

¹⁷ Voir à ce sujet GRECO (2012a et 2013b).

¹⁸ Plus de détails à ce propos sont fournis dans GRECO (2013c et 2014).

¹⁹ Greg. Tur., Hist. = Gregorius Turonensis, *Decem Libri Historiarum* (éd. B. Krusch et W. Levison, MGH SRM 1, 1). GC = Gregorius Turonensis, *Liber in gloria confessorum* (éd. B. Krusch, MGH SRM 1, 2). GM = Gregorius Turonensis, *Liber in Gloria martyrum* (éd. B. Krusch, MGH SRM 1, 2).

alors que *ut* est préféré pour rapporter le discours d'autrui, et particulièrement dans des contextes où la neutralité du locuteur-rapporteur par rapport à ce qui a été dit par le locuteur originel est une question fondamentale, comme dans le cas de la reproduction des mots d'un témoin dans un procès²⁰.

Dans nos textes, donc, *ut* est donc quasiment toujours²¹ le complémenteur sélectionné lorsqu'il faut introduire un discours indirect dans lequel le locuteur originel est distinct du locuteur-rapporteur :

(20) *primis ipsa nominata Adelgisa cum ipso Adelfrid tutore et parentes suos in cuius m[un]dio subiacebat, dixerunt ut ipse Teodelgardus in birtute conpreensisset ipsa Adelgisa et in terra illa iactasset et adulterasset* (ChLA, LII, 29, 8).

(21) *ipso Adelprandus filio meus mihi datum est, ut ip[sas] per beneravilia loca sanctorum iudicaret, set dicent enim notarii et legis perritis huius civitatis ut religiosa femina tantum de tertjiam partem unam* (ChLA, LII, 33, 6).

(22) *ecce modo nobis ipsa terra tradidit sicut de ante os anno nostra fuit, et manifestabit ipse suprascriptus Vualdipertus ut da modo de ipsa terra per nullis modi* (ChLA L, 32, 18).

(23) *quam et ego Todelperga qui sum uxor suprascripti Lupi d[ec]laro quia a predictu biro meu traditu abuit morgincapu quartam parte des om[ni]bus rebus eius* (ChLA, L, 23, 8).

(24) *intras autem finis manifesto sum quia perequaliter medio ipso clauso per cartulam tibi datum abemus* (ChLA, L, 22, 12).

Or, si *quod* et *quia* n'introduisent presque jamais de discours indirects où le locuteur-rapporteur est clairement différent du locuteur originel, *ut* apparaît aussi, bien que moins souvent, dans des contextes où un locuteur rapporte ses propres mots. Un exemple de ce type a été proposé en (5), et d'autres passages comparables sont fournis en (25) (à comparer avec celui en (4), assez similaire) et 26 :

(25) *quibus ego manifesta sum ut nullam violentjam a quecumque hominem de hoc vindendi patjar* (ChLA LI, 27, 5).

(26) *ego eis dixit ut aberet duos filios meos* (ChLA, LII, 11, 14).

²⁰ Voir les exemples (8), (9) et (10).

²¹ Seulement deux cas échappent à cette tendance, on les a montrés en (11) et (12).

2.2. L'alternance des compléments : aspects lexicaux

2.2.1. Le prédicat *Dico*

Une analyse de l'alternance des compléments fondée sur la pragmatique, telle que nous l'avons proposée dans la section précédente, doit s'accompagner d'une étude des caractéristiques et des valeurs des prédicats régissants. Comme on le verra bientôt, en fait, les « chevauchements » des fonctions de *ut* dont on a parlé dans la section précédente apparaissent plus fréquemment avec certains verbes et moins avec d'autres. On se bornera ici à l'analyse de trois prédicats choisis parmi les principaux : *dico* (dont on a déjà souligné quelques caractéristiques en 1.2.3.), *manifesto* et *declaro*. L'alternance des compléments dépendant de ces verbes se révèle particulièrement significative.

En ce qui concerne *dico*, aux questions déjà abordées en 1.2.3. il suffira d'ajouter ici que *dico* apparaît dans les textes de notre corpus avec trois fonctions principales :

- a) l'affirmation : il est généralement suivi d'une phrase infinitive (comme par exemple dans les formules *fenito me dico abere totum pretjum* ou *nichil restetit nec dicimus remaneret sortjonem*) ;
- b) l'introduction d'un discours direct (exemple (27)) ;
- c) l'introduction d'un discours indirect quand le locuteur-rapporteur ne coïncide pas avec le locuteur originel (exemples (8), (9) et (10))²². Quand *dico* apparaît avec cette fonction, il est généralement suivi de *ut*, parfois d'une phrase infinitive (exemple 28), et une seule fois de *quod* (exemple (11)) et de *qua* (exemple (12)).

(27) *Relecta cartula ipsa, dixit ipse Madulu «ego non quero sortem Rapperti* (ChLA LI, 16, 12).

(28) *eo quod pauca rebus se dicebat abere* (ChLA LII, 29, 25).

Nos données montrent donc que *dico*, prédicat neutre quant à l'engagement du locuteur par rapport à ce qu'il dit, favorise la sélection de *ut*.

2.2.2. Le prédicat *declaro*

²² À cette catégorie, il faut rajouter aussi un cas où le locuteur-rapporteur et le locuteur originel coïncident.

À l'opposé de ce qu'on a vu à propos de *dico* se situe *declaro*, un verbe qui implique un plus fort engagement du locuteur par rapport à la vérité de ce qu'il affirme. Ce prédicat est suivi 6 fois par *quia*, 3 fois par *quod*, 2 fois par une phrase infinitive et une seule fois par *ut*. En outre, *quia* apparaît surtout avec la forme verbale *declaro*, avec le verbe conjugué à la première personne de l'indicatif présent actif et donc dans des conditions favorisant un engagement très fort, alors que *quod* apparaît surtout dépendant de formes telles que *declarata sum* (voir les exemples (29)-(33)) :

(29) *Ideoque ego Radechis comes filius Mon[cola]ni declaro quia ante os annos vindedit tibi Vuaiferi comiti* (ChLA LI, 4, 2).

(30) *ego Todelperga qui sum uxor suprascripti Lupi d[ec]laro quia a predictu biro meu traditu abuit morgincapu* (ChLA L, 23, 7).

(31) *Ideoque ego mulier nomine Vuiletruda filia Vuineperti [et] uxor fuit Mauri filio Ermemari declarata sum quod a Sarrac[enis] [su]mus circumdati et a periculis famis nos perire cogitamus* (ChLA, LII, 22, 3).

(32) *in presentjia super dicti iudici, meam vona et utilis {de} declaravit esset voluntas* (ChLA LII, 31, 12).

(33) *ipso interrogata bel inquisita sum diligenter ne aliquas biolentja patere da suprascripto viro meo, ibique deklaravit ut nulla biolentja patere da predictu biro meo neque da nullos homines* (ChLA, L, 19, 3).

Dans notre corpus, *declaro* régit donc un seul *ut* face à 6 *quia*, une situation exactement inverse par rapport à celle que l'on a vue avec *dico*.

2.2.3. Le prédicat *manifesto*

Une situation encore différente est celle proposée par *manifesto*, qui véhicule vraisemblablement un engagement moins fort que *declaro*. *Manifesto* est suivi 2 fois par *quia*, 2 fois par *quod* et 5 fois par *ut*. La différence avec *dico* est liée au fait que *manifesto* introduit des discours rapportés où le locuteur originel et le locuteur-rapporteur sont clairement distincts, aussi bien que des discours rapportés où un locuteur reprend ses propres mots. Or, si comme on pourrait s'y attendre, quand le locuteur originel et le locuteur-rapporteur sont séparés on ne retrouve que *ut* (exemple (34))²³, dans les autres contextes, *quod*, *quia* et *ut* (exemple (24), (25) et (35)) apparaissent avec la même fréquence.

²³ Dans l'exemple (34), l'opposition *manifestaberunt ut // berum esset qua* (*qua* étant une graphie pour *quia*) montre clairement un cas où la sélection du complémenteur semble être liée au contexte pragmatique : *manifesto* (+ *ut*) introduit un discours rapporté dans lequel le locuteur originel et le locuteur-rapporteur sont clairement distincts, la locution *berum esset* (+ *quia*) véhicule la prise en charge, au moins de la part du locuteur originel, du contenu propositionnel de ce qui suit.

(34) *ipsa Ercensenda pariter cum ipso Radoaldo vir et tutore suo manifestaberunt ut berum esset qua ipse Ermepertus pater eiusdem Ercensende* (ChLA, LII, 28, 19).

(35) *unde manifestus sum quod iam abeat a te receptum pretjum solidos triginta* (ChLA, L, 29, 22).

Cette réflexion nous mène à revoir partiellement le cadre proposé au début : si *ut* est effectivement le seul (ou presque)²⁴ complémenteur à être sélectionné lorsqu'il s'agit d'introduire un discours rapporté dans lequel le locuteur-rapporteur ne coïncide pas avec le locuteur originel (c'est le cas de la plupart des occurrences avec *dico*), sa distribution est plus large et peut se trouver en concurrence avec *quod* et *quia* comme introducteur de discours rapportés où le locuteur-rapporteur coïncide avec le locuteur originel. Dans ces contextes, c'est normalement la valeur du prédicat régissant qui favorise la sélection d'un complémenteur ou d'un autre. Les prédicats qui véhiculent un engagement plus fort de la part du locuteur (comme *declaro*) favorisent *quia*, ceux qui restent moins marqués de ce point de vue (comme *manifesto*) permettent une plus forte concurrence entre les complémenteurs.

3. CONCLUSIONS

Dans cette contribution, nous avons essayé d'esquisser un panorama des caractéristiques des discours rapportés dans une centaine de documents notariés produits dans la *Longobardia minor* au IX^e siècle. Nous nous sommes concentré surtout sur les conditions pragmatiques et sémantiques qui semblent entrer en jeu dans l'alternance des complémenteurs introduisant les discours rapportés.

En particulier, on a observé que la non-prise en charge de ce que le locuteur rapporte favorise la sélection du complémenteur *ut*, alors que la prise en charge et l'engagement du locuteur par rapport à ce qu'il dit favorisent la sélection de *quia*.

On a aussi observé que, en conformité avec ce qu'on vient de souligner, les discours rapportés dans lesquels le locuteur originel est clairement distinct du locuteur-rapporteur constituent des contextes favorables à la sélection de *ut*. En revanche, les discours où le locuteur originel et le locuteur-rapporteur coïncident montrent une plus forte alternance des complémenteurs. Cette alternance semble être liée aussi aux caractéristiques des prédicats régissants : un prédicat qui implique un engagement majeur, tel que *declaro*, régit normalement une complétive introduite par *quia*, tandis qu'après un

²⁴ Voir les deux (seuls) contre-exemples en (11) et (12).

verbe comme *manifesto*, qui est moins marqué par rapport à l'engagement du locuteur, les compléments sont alternés²⁵.

Par ailleurs, il est évident que dans des textes juridiques comme ceux qui ont été analysés dans cette étude, les questions relevant de la source de l'information et de la prise (ou de la non-prise) en charge de ce que l'on rapporte ont une importance cruciale. Et il n'est donc certainement pas surprenant que, par exemple, les juges pouvaient trouver utile de souligner leur impartialité par rapport à ce qui avait été dit par les témoins.

Enfin, la fréquence avec laquelle le complément *ut* apparaît dans nos documents ainsi que les fonctions que cet élément réalise²⁶ nous poussent aussi à une réflexion plus générale sur les chemins semés d'embûches qui ont mené à la transition du latin aux langues romanes : la conjonction *ut*, si fréquente dans nos documents, comme dans beaucoup d'autres textes écrits au haut Moyen Âge, a essentiellement disparu dans les langues romanes²⁷. Quelle que soit l'origine de cette diffusion (assez large dans les documents produits en Italie méridionale)²⁸ de *ut* avec valeur de non-prise en charge, on se demande s'il s'agissait d'un élément utilisé de manière figée, ou si, au contraire, c'était un élément vivant, utilisé à l'écrit avec conscience de sa valeur.

Notre hypothèse est que, pendant les siècles cruciaux durant lesquels la transition du latin aux langues romanes a eu lieu, la distance entre latin et roman ne se manifestait pas par une opposition nette. Il était peut-être plutôt question d'un continuum de différentes possibilités en concurrence, sans exclusion mutuelle. Certaines de ces variantes ont survécu et ont abouti à des continueurs romans, certaines autres, par contre, ont disparu. Par ailleurs, comme on le sait bien, on compte des disparitions même parmi les variantes qui (si l'on doit juger à partir des attestations dans les textes dont on dispose) semblent avoir eu une diffusion importante (c'est le cas, par exemple, de *ut*). Dans cette perspective, un autre aspect-clé dont il faut tenir compte concerne évidemment les questions relatives à la typologie (aussi bien qu'à la tradition) textuelle. La formation des auteurs des textes dont on dispose, aussi bien que la tradition à laquelle ils se référaient, constitue un élément-clé dans l'interprétation de la langue. C'est donc en considérant globalement ce contexte qu'il faut, à notre avis, analyser les phénomènes complexes qui ont mené au passage à l'écrit des langues romanes.

RÉFÉRENCES.

²⁵ Les questions posées par les interrogatives indirectes et par les rares discours directs mériteraient un développement à part. Une étude en préparation traitera aussi de ces aspects.

²⁶ Voir à ce sujet aussi GRECO (2012a, 2012b, 2013b et 2014) et SORNICOLA (2014).

²⁷ ROHLFS (1969 : 283) cite quelques exemples sporadiques dans des dialectes italiens.

²⁸ Voir à ce sujet aussi SORNICOLA (2014).

CASCIONE, Cosimo, MASI DORIA, Carla & MEROLA, Giovanna D. (éds.), 2013, *Modelli di un multiculturalismo giuridico : Il bilinguismo nel mondo antico. Diritto, prassi, insegnamento*, Napoli, Satura.

CUZZOLIN, Pierluigi, 1994, *Sull'origine della costruzione dicere quod: aspetti sintattici e semantici*, Firenze, La nuova Italia.

D'ARGENIO, Elisa, 2013, « Un fenomeno di irregolarità morfosintattica nei documenti cavensi del IX secolo », in : Cascione, C., Masi Doria, C. & Merola, G. D. (éds.), 811-836.

D'ARGENIO, Elisa / FERRARI, Valentina / GRECO, Paolo / VALENTE, Simona, 2013, « L'analisi linguistica dei documenti cavensi del IX secolo: caratteristiche del corpus e questioni metodologiche », in : Cascione, C., Masi Doria, C. & Merola, G. D. (éds.), 789-791.

FERRARI, Valentina, 2013, « Tracce di diglossia nel lessico dei documenti cavensi del secolo IX », in : Cascione, C., Masi Doria, C. & Merola, G. D. (éds.), 793-809.

GALANTE, Maria, 2001, « Tre nuove carte del IX secolo conservate nell'archivio cavense », *Rassegna Storica Salernitana*, n.s. 18, 253-255.

GALANTE, Maria, 2012, « Le carte notarili salernitane alto-medievali: struttura, prassi redazionali, stato delle edizioni » in : Sornicola, R. & Greco, P. (éds.), 75-83.

GRECO, Paolo, 2012a, *Aspetti della subordinazione completiva in alcune cronache latine dell'Italia centro-meridionale (secoli X-XII)*, Napoli, Liguori.

GRECO, Paolo, 2012b, « Aspetti della complementazione frasale in alcune carte notarili della Longobardia minore (IX secolo) », in : Sornicola, R. & Greco, P. (éds.), 143-164.

GRECO, Paolo, 2013a, « Sui dislivelli di stile e di produzione nelle carte notarili di area salernitana (IX secolo). Indizi sintattici », in : Cascione, C., Masi Doria, C. & Merola, G. D. (éds.), 837-863.

GRECO, Paolo, 2013b, « La subordination complétive dans les chroniques latines de l'Italie du Centre-Sud (siècles X^e-XII^e) », *Revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout. De lingua latina*, 9.

GRECO, Paolo, 2013c, « Aspetti della complementazione frasale nelle *Historiae* di Gregorio di Tours », *Filologia Mediolatina*, 20, 175-215.

GRECO, Paolo, 2014, « Sull'alternanza dei complementatori *quod, quia* e *ut* in dipendenza da *verba dicendi et sentiendi* in alcune agiografie di epoca merovingica (VI-VII secolo) », in : Molinelli, P., Cuzzolin, P. & Fedriani, C. (éds), 287-303.

MAGISTRALE, Francesco, 1991, « Il documento notarile nell'Italia meridionale longobarda », in : Vitolo, G. & Mottola, F. (éds.), *Scrittura e produzione documentaria nel Mezzogiorno longobardo. Atti del Convegno Internazionale di Studio, Badia di Cava 3-5 ottobre 1990*, Badia di Cava, 257-272.

MOLINELLI, Piera, CUZZOLIN, Pierluigi & FEDRIANI, Chiara (éds.), 2014, *Latin vulgaire latin tardif X*, Bergamo, Bergamo University Press Sestante edizioni.
Nicolaj, Giovanna, 2007, *Lezioni di diplomatica generale. 1 - Le istituzioni*, Roma, Bulzoni.

ROHLFS, Gerhard, 1969, *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti. Sintassi e formazione delle parole*, Torino, Einaudi.

SABATINI, Francesco, 1965, « Esigenze di realismo e dislocazione morfologica in testi preromanzi », *Rivista di cultura classica e medioevale*, 7, 972-998.

SABATINI, Francesco, 1968, « Dalla "scripta latina rustica" alle "scriptae romanze" », *Studi Medievali, Serie Terza*, 9, 320-358.

SORNICOLA, Rosanna, 2007, « La multifunzionalità di IPSE nella protostoria dell'articolo romano. Un esame testuale di alcune carte campane dell'Alto Medio Evo », in : A. Cunita, C. Lupu, L. Tasmowski (éds.), *Studii de lingvistica si filologie romanica: hommages offerts à Sanda Reinheimer Rîpeanu*, Bucharest, Editura Universitatii din Bucuresti, 529-538.

SORNICOLA, Rosanna, 2008, « Nominal inflection and grammatical relations in tenth-century legal documents from the South of Italy (Codex Diplomaticus Amalfitanus) », dans : R. Wright (éd.), *Latin Vulgaire - Latin Tardif VIII*, Hildesheim, Olms, 510-520.

SORNICOLA, Rosanna, 2011, « Sintassi e semantica di *exinde, inde* nel codice diplomatico amalfitano », in : S. Dessì Schmid, U. Detges, P. Gevaudan (éds.), *Rahmen des Sprechens, Beiträge zu Valenztheorie, Varietätenlinguistik, Kreolistik, kognitiver und historischer Semantik*, Tübingen, Narr, 127-140.

SORNICOLA, Rosanna, 2012a, *Bilinguismo e diglossia dei territori bizantini e longobardi del Mezzogiorno: le testimonianze dei documenti del IX e X secolo*, Napoli, Quaderni dell'Accademia Pontaniana.

SORNICOLA, Rosanna, 2012b, « Potenzialità e problemi dell'analisi linguistica dei documenti notarili alto-medievali dei domini bizantini e longobardi », in : Sornicola & Greco (éds), 2012, 9-62.

SORNICOLA, Rosanna, 2013a, «Variazione strutturale e stilistica nel tempo e cambiamento linguistico: alcune riflessioni sul Cartulario del Chronicon Sanctae Sophiae», in : M.-G. Boutier, P. Hadermann, M. Van Acker (éds.), *La variation et le changement en langue (langues romanes)*, Helsinki, Société Néophilologique, 21-45.

SORNICOLA, Rosanna, 2013b, « Volgarismo e bilinguismo nelle fonti giuridiche e nelle prassi legali in latino », in : C. Cascione, C. M. Doria & G. D. Merola (éds.), I, 437-539.

SORNICOLA, Rosanna, 2014, « La costruzione *dico ut* con valore evidenziale. Tra sviluppi strutturali interni al latino ed influenze esterne », in : P. Molinelli, P. Cuzzolin, C. Fedriani (éds.), 343-369.

SORNICOLA, Rosanna & GRECO, Paolo (éds), 2012, *La lingua dei documenti notarili alto-medievali dell'Italia meridionale. Bilancio degli studi e prospettive di ricerca*, Napoli, Accademia di Archeologia Lettere e Belle Arti.

VALENTE, Simona, 2013, « Dislivelli stilistici e configurazioni sintattiche delle costruzioni participiali nel Codex Diplomaticus Cavensis », in : Cascione, C., Masi Doria, C. & Merola, G. D. (éds.), 837-863.

ANNEXE - LE CORPUS

Formules du type « interrogata vel inquisita » : ChLA L, 19, 3 ; ChLA L, 26, 3 ; ChLA L, 22, 3 ; ChLA L, 23, 10 ; ChLA L, 31, 3 ; ChLA L, 33, 6 ; ChLA L, 34, 6 ; ChLA LI, 8, 6 ; ChLA LI, 25, 8 ; ChLA LI, 26, 5 ; ChLA LI, 27, 4 ; ChLA LII, 1, 9 ; ChLA LII, 19, 3 ; ChLA LII, 18, 3 ; ChLA LII, 18, 4 ; ChLA LII, 22, 9 ; ChLA LII, 11, 12 ; ChLA LII, 11, 20.

Discours rapportés introduits par *dico* : ChLA L, 4, 9 ; ChLA L, 9, 9 ; ChLA L, 9, 12 ; ChLA L, 12, 6 ; ChLA L, 14, 15 ; ChLA L, 23, 6 ; ChLA LI, 7, 10 ; ChLA LI, 16, 8 ; ChLA LI, 16, 18 ; ChLA LI, 20, 26 ; ChLA LI, 28, 18 ; ChLA LI, 28, 20 ; ChLA LII, 11, 30 ; ChLA LII, 15, 12 ; ChLA LII, 17, 5 ; ChLA LII, 26, 17 ; ChLA LII, 29, 25 ; ChLA LII, 29, 26 ; ChLA LII, 31, 20 ; ChLA LII, 33, 6.

Discours rapportés introduits par *declaro* : ChLA L, 19, 3 ; ChLA L, 21, 3 ; ChLA L, 22, 4 ; ChLA L, 23, 7 ; ChLA L, 34, 7 ; ChLA LI, 4, 2 ; ChLA LI, 15, 2 ; ChLA LII, 11, 2 ; ChLA LII, 22, 3 ; ChLA LII, 31, 12 ; ChLA LII, 32, 2 ; ChLA LII, 34, 1.

Discours rapportés introduits par *manifesto* : ChLA L, 22, 11 ; ChLA L, 29, 22 ; ChLA L, 32, 18 ; ChLA LI, 8, 8 ; ChLA LI, 27, 5 ; ChLA LI, 27, 16 ; ChLA LII, 17, 7 ; ChLA LII, 18, 7 ; ChLA LII, 28, 19.

Discours rapportés introduits par d'autres prédicats : *annuntio* (ChLA LII, 11, 7 ; ChLA LII, 11, 11) ; *profiteor* (ChLA LI, 25, 9 ; ChLA LI, 26, 5 ; ChLA LII, 33, 2) ; *recordo(r)* (ChLA LII, 14, 15) ; *diffamo* (ChLA L, 20, 7 ; ChLA LI, 25, 7 ; ChLA LII, 19, 6 ; ChLA LII, 22, 10).